



Diagnostic obligatoire

Par **Leena**, le **04/04/2020** à **13:54**

Bonjour,

Pouvez-vous m'aider ?

Pouvez-vous me dire si en 2004 un **diagnostic technique était obligatoire lors d'une vente immobilière** ?

si, oui où puis-je avoir une copie ?

Je vous remercie.

Leena

Par **Visiteur**, le **04/04/2020** à **14:07**

Bonjour

C'est en 2005, que les diagnostics amiante, plomb et termites ont été regroupés au sein du DDT (dossier de diagnostics techniques). Depuis cette date, lors d'une vente ou d'une location, tout vendeur ou propriétaire-bailleur a pour obligation de présenter un DDT complet et en cours de validité. Cettême année, le diagnostic amiante avant travaux avait fait son entrée.

Pour connaître ce qui existait auparavant,

<https://www.agendadiagnostics.fr/historique-diagnostic-immobilier.html>